

## DELIBERATION (2023-34) DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET : Décision modificative n°3 – vote de crédits supplémentaires - Budget principal**

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation : 28 septembre 2023

**Présents** : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

**Absents** : MM. Sébastien SIRIEIX, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien GARRREAU.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder au vote de crédits budgétaires suivants.

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6411 (012) : Charges de personnel (personnel titulaire)	11 347.00	73111 (731) : impôts directs locaux	6 412.00
		738 (73) Autres impôts et taxes	4 935.00
<b>TOTAL</b>	<b>11 347.00</b>		<b>11 347.00</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 9 votants :

- approuvent l'ajustement budgétaire ci-dessus,
- chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 3 octobre 2023

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 3 octobre 2023

Le Maire, Pascal BRUHAT